

28 avril 2016

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, la Société Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président-directeur général et de Monsieur Patrick JEANTET, Directeur Général Délégué. Ces rémunérations ont été arrêtées par le conseil d'administration et approuvées par le Ministre chargé de l'économie dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié.

Rémunération fixe et variable¹ au titre de l'exercice 2015 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2015 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2015¹, arrêté par le conseil d'administration du 16 février 2016, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantages) au titre de l'exercice 2015 s'élève à 454 883 €.

Rémunérations fixe et variable¹ au titre de l'exercice 2015 du Directeur Général Délégué

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2015 s'élève à 330 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2015¹, arrêté par le conseil d'administration du 16 février 2016, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantages) au titre de l'exercice 2015 s'élève à 433 877 €.

Rémunérations fixe et variable 2016 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2016 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 16 décembre 2015, sans changement, à 350 000 €.

Au titre de 2016, la rémunération variable brute maximum du Président-directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Trois objectifs quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 25%),
- ROCE Groupe (poids = 15%),
- Taux de satisfaction au départ des passagers (poids = 15%),

¹ Rémunération versée en 2016

2) Trois objectifs qualitatifs :

- Politique d'attractivité et d'accueil du Groupe ADP en faveur des compagnies aériennes et les passagers, notamment projet CDG Express (poids = 20%).
- Projet Marque (poids = 10%),
- Responsabilité sociétale d'entreprise, incluant mobilisation managériale et sécurité des collaborateurs (poids = 15%).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Rémunération fixe et variable 2016 du Directeur Général Délégué

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2016 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 16 décembre 2015, sans changement, à 330 000 €.

Au titre de 2016, la rémunération variable brute maximum du Directeur Général Délégué est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Trois objectifs quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 25%),
- ROCE Groupe (poids = 15%),
- Taux de satisfaction au départ des passagers (poids = 15%).

2) Trois objectifs qualitatifs :

- CDG Express : poursuite des étapes prévues pour le projet (poids = 15%),
- Pilotage des projets d'investissement (poids = 15%)
- Stratégie et pilotage des filiales et participations (poids = 15%).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le Directeur Général Délégué bénéficie d'une assurance garantissant le versement d'indemnités journalières en cas de perte involontaire de l'activité professionnelle.

Le Président-directeur général et le Directeur Général Délégué bénéficient chacun d'un véhicule de fonction, ainsi que du contrat de prévoyance et de la police individuelle accidents souscrits au bénéfice des salariés de la Société Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général et du Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire.



L'assemblée générale du 18 mai 2015 a approuvé l'engagement visant à attribuer à Monsieur Patrick Jeantet, une indemnité, en cas de départ par suite d'une révocation liée à un changement de stratégie ou à un changement de contrôle, à l'exception des cas où ce départ serait fondé sur une faute grave ou lourde de ce dernier, et sous condition de performance.

Contact presse : Elise Hermant, responsable du Pôle Opinion +33 1 43 35 70 70

Relations Investisseurs : Aurélie Cohen, responsable Relations Investisseurs + 33 1 43 35 70 58 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2015, le Groupe ADP a accueilli plus de 95 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et plus de 55 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP Management. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2015, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 2 916 millions d'euros et le résultat net à 430 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS.

Aéroports de Paris est une société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.

groupeadp.fr

